

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 21/22 (1913)

Heft: 12

Artikel: Transformation d'une automobile en vue du transport de blessés

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555920>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Transformation d'une automobile en vue du transport de blessés

Lors de l'exercice des samaritains neuchâtelois, la fabrique d'automobiles Martini avait mis gracieusement à la disposition des organisateurs une machine de 16 à 24 HP. Celle-ci était montée avec une carrosserie d'essai à 4 baquets. En

que les pieds des brancards d'ordonnance puissent être glissés entre le cadre des perches. Au moyen de deux autres perches, ce cadre fut consolidé. Pour plus de sécurité, les brancards furent fixés au cadre avec des cordelettes.



Voiture automobile Martini, transformée en voiture à blessés par les samaritains neuchâtelois, lors d'un exercice au Val-de-Ruz.

démontant les deux sièges arrière, on obtint en peu de minutes un petit pont. C'est sur ce dernier qu'au moyen de six perches et de quelques cordes, les samaritains improvisèrent une sorte de cadre incliné sur lequel trois brancards pouvaient être placés.

Deux perches furent fixées dans le sens de la longueur du châssis, deux autres en travers, ayant un écartement suffisant pour

Cet appareil de transport fut extrêmement bien improvisé en moins de 20 minutes par M. Blaser, samaritain-automobiliste, et put transporter trois blessés à la fois, avec tous les ménagements désirables. Grâce à la forte machine, les blessés purent arriver à l'hôpital en 15 minutes, alors que la distance était de 5,5 km. (chargement et déchargement compris).

« Il faudra, nous dit M. Blaser dans son

rapport, il faudra lors d'un prochain exercice tâcher de prouver encore mieux combien la voiture automobile est pra-

tique, dans toutes ses formes, pour le transport rapide d'un certain nombre de blessés.»

Enfin!

Nous lisons dans le *Journal de Genève*, du 12 novembre 1913, et sous le titre *L'emblème de la Croix-Rouge*:

« Le tribunal de police a **condamné à 500 francs d'amende** chacun, plusieurs pharmaciens qui avaient fait peindre sur leurs enseignes la croix rouge. Le tribunal a, en outre, ordonné la suppression de

l'emblème réservé, rappelons-le, au Comité international de la Croix-Rouge et aux sociétés et établissements reconnus par le Conseil fédéral comme organes auxiliaires de cette société. »

C'est bien; c'est très bien! Il y aurait encore quelques coups de balais analogues à donner chez nous et ailleurs.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Exercice combiné des samaritains de Cornaux, Cressier, Landeron et de St-Blaise.

— Le dimanche 19 octobre, après-midi vers 2 h., une foule était réunie au bord du lac, près du pont du Mouson, attendant l'arrivée d'un hydro-aéroplane qui devait aborder en cet endroit. Mais au moment où l'aviateur manœuvrait pour la descente, une explosion du moteur se produisit et l'appareil vint s'abattre sur les assistants. L'aviateur et son passager, ainsi que huit personnes présentes, furent assez grièvement blessés.

Ceci n'est heureusement que la supposition ingénieuse donnée par le D^r Mauler aux nombreux samaritains des sections de l'est du district réunis à St-Blaise pour un exercice pratique. Sitôt la supposition connue, les membres présents se répartirent la besogne. Un bon nombre, munis de voiturettes, de brancards et d'objets de pansement, se rendirent en hâte sur le lieu supposé de l'accident, où ils trouvèrent épars les pseudo-blessés portant chacun une étiquette indiquant leur état.

L'un d'eux, par exemple, est censé avoir été lancé dans le lac par l'appareil en capotant; il y a mort apparente et il s'agit de pratiquer

la respiration artificielle pour le rappeler à la vie. Un autre, ayant une fracture du bassin, est ficelé sur une planche à repasser qu'on se procure dans la maison voisine. Les fractures simples, les fractures compliquées, les brûlures par l'essence du moteur enflammé, des plaies diverses se trouvent sur d'autres sujets, qui sont rapidement pansés chacun selon son cas, puis transportés avec précaution à l'hôtel communal où un hôpital avec 10 lits, réquisitionnés dans le voisinage, a été organisé pendant ce temps.

Le tout s'est fait avec célérité, puisque, juste une heure après le départ de St-Blaise pour le lieu du sinistre, toutes les victimes reposent côte à côte dans des lits bien faits et tout à côté d'une salle d'opération, dont on n'aura heureusement pas l'emploi aujourd'hui. Car tous ces jeunes garçons qui ont bien voulu remplir le rôle de blessés, sont aussi bien portants que possible, malgré l'air lamentable que leur donnent les pansements multiples dont ils sont recouverts.

Ces exercices de samaritains sont très intéressants et très utiles. C'est un plaisir de voir le sérieux avec lequel tous travaillent et s'efforcent de mettre en pratique les connaissances acquises dans les cours qu'ils ont suivis.